

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/09/22, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Audrey LONJARET (arrivé à 19h30), Aurélie QUEHEN, Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Christelle FOUCHÉ donnant pouvoir à Éric DE AZEVEDO  
Christian BONNEMAISON donnant pouvoir à Evelyne WILFART

Absente excusée : Véronique DECELLE

Secrétaire de séance : Thierry BRUGGEMAN

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

## Harmonisation de la durée légale de travail au sein de la fonction publique Suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001

Reportée en attente de l'avis du Centre de Gestion.

## Mise à disposition d'agents techniques pour les associations N° 001 – 12/09/22

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de définir les tarifs facturés aux associations pour la mise à disposition des agents techniques pour les associations qui en feraient la demande.

Il propose de faire une mise à disposition sur deux agents de notre commune et de refacturer le coût réel (brut + charges patronales) aux demandeurs, ainsi que les frais de déplacement du véhicule.

Le calcul serait le suivant :

Agents	Brut	Charges patronales	Coût de l'agent	Coût à l'heure
Agent 1	2 293.05 €	825.42 €	3 118.47 €	20.56 €
Agent 2	1 641.66 €	683.75 €	2 325.41 €	15.33 €
				<b>35.89 €</b>

Soit 35.89 € de l'heure pour les deux agents mis à disposition, au prorata des heures consommées durant la journée. (*L'amplitude horaire étant calculée au départ et à l'arrivée sur le site de Venizy*).

Auquel il convient d'ajouter une indemnité kilométrique, le cas échéant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la mise à dispositions des agents techniques sur les bases ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire d'établir la facture et de recouvrer les sommes,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer et à signer tous documents nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 13

**Subvention exceptionnelle pour les Amis du Clocher et du Patrimoine  
N° 002 – 12/09/22**

Monsieur le Maire propose de voter une subvention pour l'association Les Amis du Clocher et du Patrimoine de Venizy en compensation de la perte financière lors du concert du 16 avril 2022.

Le revenu des entrées n'ayant pas couvert les frais du concert, le reliquat est de 190 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **ACCEPTE** le versement de la subvention telle énoncée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 13

**Décision modificative n° 1 - Commune  
N° 003 – 12/09/22**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget COMMUNE 2022 pour la réintégration des frais d'études suivi de travaux.

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031 – 041 Etudes	- 45 021.00 €	
2135 - 041 Installations générales		+ 42 082.00 €
2121 – 041 Plantations d'arbres		+ 2 939.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** la modification ci-dessus :
- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 13

**Décision modificative n° 2 - Eau  
N° 004 – 12/09/22**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget EAU 2022 pour pouvoir régulariser un litige sur l'année 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** la modification suivante :

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 678 Autres charges exceptionnelles		1 603.00 €
D 022 Dépenses imprévues	1 603.00 €	

- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 13

**Achat de vignes  
N° 005 – 12/09/22**

Arrivée d'Audrey LONJARET à 19h30.

Monsieur le Maire propose l'achat de terrain et de vignes à Monsieur Claude CHAUDRON sur la parcelle ZS-63 pour une surface de 1 555 m<sup>2</sup>.

Il présente le projet dont le coût estimatif s'élève à 8 000.00 €.

Une convention de tutorat entre la commune et Monsieur Claude CHAUDRON est établie, avec un plan de financement sur le matériel avec un versement de 70 % en 2022, soit 3 500 €, les 30 % restants seront versés à l'issue de la formation des employés municipaux au bout de 1 an soit en décembre 2023.

Il expose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Terrain	3 000.00 €
Matériels	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à la majorité,**

- **APPROUVE** l'achat de vignes ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire a signé la convention.

Vote : Pour 10

Contre : 3

Abstention : 1

**INFORMATIONS**

- **Rencontres de Venizy :**

Salon du Livre, les samedi 12 et dimanche 13 novembre avec prestation artistique : « Filéas – frog » film en noir et blanc de 2h accompagné par un accordéoniste comme au bon vieux temps. Des peintres, et une douzaine d'auteurs ont répondu à notre invitation.

- **Travaux en cours :**

Couverture du marché

Réparation de fuite, négociation avec Colas pour diminuer le coût du supplément.

Travaux D30 prévus à partir du lundi 26 septembre pour une semaine.

Travaux ravalement de l'abside de l'église prévus avant la fin de l'année.

H2S : l'expert a confirmé l'erreur du cabinet MERLIN.

Réparation de la chambre à vanne du PR2 à Vigny, l'indemnisation est accordée pour une valeur de 9 000 € payé par l'assurance et 4 350 € payé par Rougeot.

- **Voies douces :**

La commission est en place et travaille sur différents parcours sur la commune.

- **Modifications PLU :**

En cours

- **Sobriété communale :**

La commune s'est investie depuis plusieurs années déjà quant à la réduction des énergies fossiles (transition énergétique : chauffage de l'école, de la mairie et de la Maison de la Culture – changement avec des ampoules leds de la commune) et récupération des eaux de pluie pour arroser les plantes de la commune.

Toutefois, il est certainement possible de continuer dans ce sens et sur d'autres points. Il est demandé que chacun réfléchisse sur ce sujet et fasse des propositions.

- **Téléphonie :**

Changement d'opérateur, du standard téléphonique et passage à la fibre.

- **Manifestations :**

Marché d'Automne le mercredi 21 septembre à partir de 17h.

**Date des prochains conseils municipaux :**

Lundi 10 octobre 2022 à 19 heures

Lundi 14 novembre 2022 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 12/09/22 : Mise à disposition d'agents techniques pour les associations

Délibération n° 002 – 12/09/22 : Subvention exceptionnelle pour les Amis du Clocher et du Patrimoine

Délibération n° 003 – 12/09/22 : Décision modificative n° 1 - Commune

Délibération n° 004 – 12/09/22 : Décision modificative n° 2 - Eau

Délibération n° 005 – 12/09/22 : Achat de vignes